

IMPLANTATION TERRITORIALE: droit dans le platane

Le 25 mars 2008, la Direction de l'Inrap a reçu les organisations syndicales sur « la mise en œuvre du schéma directeur des implantations territoriales ». La Direction s'est dite consciente que la situation actuelle est inadaptée et que « la structure des implantations est insuffisante ».

Il y a actuellement 47 centres archéologiques.

Les critères retenus par la Direction pour son projet sont :

- l'activité archéologique et économique, (prioritaires selon la direction) ;
- les effectifs par inter région en Etp ;
- la durée des baux ;
- les coûts des implantations.

En dehors de toute réalité Le problème c'est qu'il est difficile de retrouver ces critères dans le projet présenté. Tout d'abord le nombre de centres archéologiques diminuerait d'une unité. Ensuite, la CGT a dénoncé le fait que n'ont été pris en compte ni les bassins d'emplois de l'activité archéologique, ni les grandes zones régionales d'activité économique, ni l'implantation de domiciliation des agents, avec tout ce qu'implique l'historique de l'activité professionnelle de l'établissement. De plus le projet présenté ne prend pas en compte les effectifs physiques mais les effectifs en ETP, ce qui pour évoquer des postes de travail n'est pas pertinent. Les agents précaires sont une fois de plus oubliés. Un des critères majeurs de la Direction est de rapprocher les centres archéologiques des universités. Cela ressemble surtout à un effet de com.

La Cgt a rappelé que la plupart des agents ont surtout des liens avec les services déconcentrés de l'Etat ; les collectivités territoriales ; les laboratoires et surtout les bassins d'activité archéologique.

Circulez...

Alors que la direction nous dit que ce schéma a été élaboré «dans le souci du droit des agents», après examen des données fournies, il apparaît que ce projet impliquerait un certain nombre de mutations d'office, plus de 800 d'ici à 2011 ! Rien n'est dit sur les bouleversements de la vie familiale des d'agents, sur l'inévitable surcroît de déplacements quotidiens.

En fait, c'est tout le volet social qui est absent de ce projet !

...Y'a rien a voir

La prochaine réunion était prévue au 1er avril. Devant le mécontentement des organisations syndicales, la direction de l'Inrap a préféré noyer le poisson (d'avril) et reporter cette réunion sine die.

A travers ce projet de « schéma directeur des implantations territoriales » c'est la réorganisation territoriale de l'établissement qui revient par la fenêtre. Le SGPA réclame une réelle concertation sur le sujet et pour ce faire aimerait avoir enfin connaissance des différents rapports effectués sur ce thème (rapport d'audit sur la réorganisation territoriale de la DAPA, conclusions originales des Chargés de Mission territoriale, rapport d'audit d'Eurogroupe).

Le projet de la Direction ne propose aucune définition du périmètre d'intervention des centres. Cela pose un réel problème, et peut engendrer du grand déplacement permanent. Le SGPA demande une carte de la circonscription administrative rattachée aux centres archéologiques. Il ne peut y avoir de fermeture de résidence archéologique et les critères d'implantation doivent être définis avec les organisations syndicales. L'échelon régional doit être décisionnel et prédominant. Il faut donc un centre régional et des centres satellitaires à celui-ci dans les régions où cela est nécessaire. Bien évidemment cette mise en place doit se faire par étape et sans mutation d'office ni licenciement.

Les arbitrages et décisions doivent se faire en priorisant l'échelon régional parce-que la « vraie vie » de l'archéologie préventive est à cet échelon.

Ce n'est certes pas dans ce sens que va le projet de la Direction. La CGT demande, aujourd'hui plus que jamais, une organisation scientifique et opérationnelle déconcentrée en région pour garantir un développement équilibré de l'archéologie sur l'ensemble du territoire.

